

Aujourd'hui on parle des situations de rupture

1. Ce qu'il faut savoir

Ce thème est au cœur du critère 1.17.2 qui aborde le sujet des professionnels dans l'accompagnement de la personne et de la mobilisation des partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.

Ce qui est attendu :

- Les professionnels savent repérer les situations de rupture dans le parcours de la personne accompagnée.
- Ils accompagnent activement la personne dans ces moments charnières.
- Ils connaissent et mobilisent les partenaires adaptés pour sécuriser et fluidifier le parcours.

Il s'agit d'un critère standard applicable à tous les ESSMS et à tous les publics.

Flash Critère

2. Questions à poser en entretien avec les professionnels

- Comment identifiez-vous une situation de rupture dans le parcours de la personne accompagnée ? Plus vulgairement, qu'est-ce qui fait qu'on pourrait perdre la personne ? Qu'est-ce qui peut faire rupture chez elle ?
- Pouvez-vous me donner un exemple récent où vous avez accompagné la personne lors d'une rupture ?
- Quels partenaires mobilisez-vous dans ce type de situation ? Comment se fait la coordination ?
- Quels outils (grilles, procédures, protocoles, projet d'accompagnement, liste de partenaires...) utilisez-vous pour anticiper ou repérer ces ruptures ?

3. **Éléments de preuve à consulter (liste non exhaustive)**

Traces dans le dossier de la personne (compte rendu, notes, transmissions) qui montrent un accompagnement lors d'une rupture

Outils de repérage des situations de rupture (procédures internes, check-lists, protocoles)

Liste ou cartographie des partenaires mobilisables (réseau local, dispositifs spécialisés)

Évènements indésirables liés aux ruptures de parcours

Comptes rendus de réunions pluridisciplinaires mentionnant la gestion d'une situation de rupture de la personne concernée

Traces d'échanges avec les partenaires (mails, comptes rendus de coordination, conventions de partenariat)

Projet personnalisé d'accompagnement ou projet individualisé mentionnant des mesures anticipées pour sécuriser un parcours.

Outils de veille ou d'alerte internes (fiches signalement, procédure d'astreinte, numéros de recours en urgence)

Flash Critère

4. Exemples de situations de rupture

Micro-ruptures/ruptures du quotidien

- Une personne en situation de handicap qui a l'habitude d'avoir un appel de sa mère tous les mercredis : l'absence de cet appel peut être vécue comme une rupture affective et relationnelle.
- Changement d'activité habituelle.
- Retard ou absence d'un transport scolaire ou adapté.
- Modification de son week-end de sortie en famille.
- Changement de professionnel référent.

Ruptures intermédiaires voire majeures

- Passage d'un dispositif à un autre (ex. : de l'IME au SESSAD, de la résidence autonomie à l'EHPAD, de la MECS à la famille d'accueil...).
- Perte d'un emploi ou d'une formation.
- Retour à domicile après une hospitalisation.
- Placement en urgence d'un enfant.
- Rupture familiale brutale (séparation, décès).
- Perte de logement pour un adulte en situation de précarité.
- Décompensation psychiatrique nécessitant une réorientation du parcours.
- Interruption brutale d'un suivi médical spécialisé faute de disponibilité du praticien.
- Fermeture temporaire d'un service partenaire (ex. CAMSP, CMP, SESSAD), obligeant une réorganisation.
- Passage à la majorité pour un jeune suivi en protection de l'enfance (rupture institutionnelle à 18 ans).
- Arrêt du financement ou fin d'un dispositif dérogatoire.
- Départ imprévu d'un professionnel clé (ex. psychologue, psychomotricien, kiné...).

5. **A retenir**

Ce critère évalue la **capacité des professionnels à sécuriser le parcours** de la personne accompagnée en

- **ANTICIPANT**
- **ET/OU EN RÉAGISSANT**

aux ruptures, et en s'appuyant sur les partenaires du territoire.

6. **Pour aller plus loin**

Vous pouvez consulter la fiche “Évaluer la coordination territoriale dans les accompagnements” de la HAS qui aborde ce critère en page 10-11 :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2026-04/dir1/fiche_pratique_-_evaluer_la_coordination_territoriale_dans_les_accompagnements_mars_2024.pdf